

Accès aux urgences du CH de Vienne la nuit entre **22 heures et 08 heures**

A compter du 2 octobre 2024

Le service des urgences adapte son fonctionnement la nuit.

Entre 22 heures et 08 heures, avant de vous rendre aux urgences, vous devez appeler le 15.

Les Urgences gynécologiques, obstétricales et pédiatriques restent accessibles sans appel du 15.

LA NUIT, POUR UN BESOIN DE SANTE URGENT, VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT APPELER LE 15

Le centre 15 pourra vous orienter vers un dispositif de permanence des soins organisée par la médecine de ville (maison médicale de garde ou permanence de soins organisée selon les secteurs)

EN JOURNEE :

Contactez en priorité votre médecin traitant. En cas d'indisponibilité, **vous pouvez appeler le 15**, pour un conseil ou une orientation vers un professionnel de santé.

Le centre hospitalier de Vienne met par ailleurs à disposition des médecins traitants et professionnels de santé de ville, des dispositifs d'accès directs sur certaines filières pour éviter le passage aux urgences.

En cas d'urgence vitale : appelez le 15